  

Ecole Jeanne d’Arc

17 rue Caroline Follet

80160 Conty

Tél : 03 22 41 22 21

Mail : jdarcconty@udogecs.fr

Site :**http://jdarcconty.fr.nf**

Règlement intérieur de l’école Jeanne d’Arc – Conty

 Année 2023/2024

Nom de l’élève : …………………………………………………………………………….

L’inscription et le suivi de la scolarité répondent au libre choix des familles qui ont envisagé de nous confier leur enfant, cela suppose la prise de conscience que l’établissement est une communauté où tous travaillent ensemble. Pour que la tâche éducative soit accomplie dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire d’établir des règles que chacun doit respecter. La vie en collectivité ne va pas sans contrainte. Le règlement intérieur est établi dans cette perspective. Son respect intégral est une condition essentielle de la qualité de vie à l’école.

* Entrées et sorties :

Horaires de l'établissement :9h -12h (**ouverture du portail côté église à 8h50**) 13h25 - 16h40

  (ouverture portail rue Caroline Follet à 13h15)

 **pour les CM : 9h/12h15, 13h40/ 16h40**

**A partir de 8h50 :**

* Seuls les élèves de TPS/PS sont accompagnés dans le couloir de leur classe.
* Les parents de MS peuvent accompagner leur enfant jusqu’au pied des escaliers.
* Les élèves de GS et les classes élémentaires rentrent **seuls dans l’établissement** excepté le **jour de la rentrée.**

**Merci de veiller à la ponctualité quel que soit l’âge de l’enfant.** Tout retard sera notifié.

**Aux heures de sorties :**

* Les parents de GS et de classes élémentaires attendent leur enfant devant le portail en respectant la réglementation routière.
* Les parents de TPS/PS et MS attendent leur enfant dans la cour de récréation.

En aucun cas, l’école ne pourra confier un enfant à une personne inhabituelle sans en avoir été informée par écrit.

Ne sont admis à sortir seuls que les élèves du CE2 au CM2 dont les parents ont signé l’autorisation.

En cas de retard, les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l’établissement.

Pour les externes, à 13h15, l'entrée se fera rue Caroline Follet.

Pour les élèves allant au périscolaire ou prenant le car, pensez à nous avertir de tout changement.

Au-delà de 16h50, les enfants qui n’ont pas été repris, iront au périscolaire de Conty sauf si les parents ont quelques minutes de retard et auront prévenu l’école par téléphone.

* Sécurité

Suivant le plan Vigipirate renforcé en vigueur, les attroupements devant l’école sont **interdits**.

La structure de jeu est interdite au moment des entrées et des sorties. Elle n’est utilisée que sous la surveillance des enseignants, en récréation.

Aucun enfant ne pourra entrer dans les couloirs ou dans les classes, aux récréations et le midi sans y avoir été autorisé par un enseignant.

* Absences

**Merci de prévenir le matin même de l’absence de votre enfant au Chef d’établissement soit par téléphone, soit par mail. Celui – ci transmettra à l’enseignant de la classe.**

Si vous partez en vacances hors temps scolaire, le travail ne sera pas fourni à l’avance. Pensez à prévenir le chef d’établissement.

* Relations Parents/Ecole

Les parents désirant rencontrer l’enseignant de leur enfant **doivent prendre rendez-vous à l’avance.**

Lors de conflits entre enfants, vous devez en parler à l’enseignant de votre enfant ; en aucun cas, vous ne devez intervenir directement auprès des enfants ou des parents concernés.

Pour toute question, conseil, renseignement ou problème interne à l’école, l’équipe éducative reste à votre disposition.

Une étude est proposée à partir du CP les lundis, mardis, jeudis jusqu’à 18h. Elle sera assurée par un enseignant. Nous demandons aux parents d’attendre que l’enseignant ouvre la porte aux élèves.

Tout message pourra être transmis par le cahier de liaison (Maternelle au CP) et par l’ENT (CE, CM). Toute circulaire doit être signée dans le cahier ou sur l’ENT. Respectez les délais de réponses afin de ne pas pénaliser l’ensemble des familles.

Le cahier de liaison doit toujours être dans le **cartable de la TPS au CP.** Il doit être vérifié tous les jours ainsi que l’ENT

Pour les animations, pensez à mettre les règlements dans une enveloppe marquée au nom de l’enfant et de la glisser dans le cahier de liaison ou l’agenda à la date du jour de classe.

* Santé

Aucun médicament n’est autorisé à l’école. Tout enfant souffrant sera gardé à la maison jusqu’à guérison complète. Toute absence sera justifiée le matin même par téléphone puis par écrit au retour de l’enfant. Pour les élèves de primaire, le travail pourra être remis **aux parents à leur demande.**

Les gourdes d’eau sont autorisées. Pensez à la remplir régulièrement. Pour rappel, il est interdit de boire aux robinets.

Afin d’éviter la propagation des poux, signalez-nous rapidement tout « locataire indésirable ». Vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant.

Les goûters, les sucettes, les chewing-gums sont interdits. Pour les anniversaires pensez à prévenir l'enseignant au préalable.

* Discipline

Une tenue correcte est exigée : vernis à ongles, baume à lèvres ou tout autre produit cosmétique, pantalons troués sont interdits. Les vêtements et tout le matériel scolaire doivent être marqués au nom de l’enfant. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets personnels (jeux hormis les billes, corde à sauter, élastique à partir de la MS). L’école se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

Le matériel scolaire (manuels, livres, mobilier…) prêté pendant l’année, devra faire l’objet d’une grande attention. Il sera facturé en cas de perte ou de détérioration.

Les toilettes et les escaliers ne sont pas un lieu de jeu.

La politesse et le respect d’autrui sont exigés. Les jeux violents et dangereux sont interdits.

**Afin d’aider votre enfant dans le respect des règles de vie au sein de l’école. Un outil est mis en place : « le permis de bonne conduite ».**

**Si ce permis n’est pas suffisant, une grille de comportement remplie chaque jour sera instaurée avec des exclusions de classe possibles et d’autres sanctions.**

**Les parents sont invités à apporter leur concours à l’application de ce règlement intérieur, à le conserver et à le relire de temps en temps avec leur(s) enfant(s).**

**Ce règlement devra être dans le cahier de liaison ou dans la pochette afin de pouvoir le travailler en classe**

**Pris connaissance le : ………………………………………..**

 **Signature des 2 parents : Pour l’équipe éducative :**

**(précédée de « lu et approuvé »)**

**Merci de parafer chaque page**